

Il faut cependant souligner qu'une partie au moins du « bloc au pouvoir » a tenté d'utiliser une politique de « hauts salaires » comme l'un des éléments d'une stratégie globale de développement du capital.

A certains égards cette politique ne faisait que poursuivre cette vieille tentative de programmation sociale de l'expansion du pouvoir d'achat salarial par laquelle le capital voudrait faire face aux exigences contradictoires de sa reproduction élargie : permettre une croissance suffisamment soutenue et régulière de la dépense des salariés, conformément aux nécessités d'écoulement de la valeur produite dans le secteur des biens de consommation sans compromettre ni les capacités immédiates d'accumulations ni l'évolution à plus long terme du taux de profit...

Mais dans la période consécutive à 1968, la fraction moderniste du patronat était, en outre, consciente de l'échec définitif de l'économie concertée « au sommet » ou de la « politique des revenus » expérimentée vers 1965. Ces formules qui ne pouvaient guère survivre au bonapartisme gaullien, étaient trop globales à la fois pour réaliser une intégration ouvrière efficace et pour laisser au patronat une marge de concurrence suffisante sur le marché du travail.

De ce point de vue, la politique contractuelle engagée en 1969 permettrait d'envisager une évolution différenciée des salaires, favorables à l'intégration économique et idéologique des couches de salariés liés aux secteurs les plus rentables et productifs de l'industrie. Elle permettrait parallèlement une survie temporaire des secteurs plus arriérés mais créerait, au niveau de la rémunération de la force de travail, une incitation puissante à accélérer le rythme de restructuration de l'appareil productif. C'est d'ailleurs ces objectifs explicites (« cohésion sociale » par l'intégration ouvrière, et liquidation des archaïsmes industriels) qui ont été donnés aux nouvelles orientations de la « politique sociale » : réforme et relèvement du SMIC, mensualisation, etc...

Du point de vue du patronat, le pari était serré, et il s'avère assez largement perdu. Au niveau économique global, le mécanisme contractuel n'a pas permis d'enfermer la revendication salariale dans les limites espérées et a, au contraire, généralisé des clauses de type échelle mobile liant l'évolution des salaires au prix ou à la productivité.

Au plan idéologique, quels que soient les attermoissements syndicaux, la légitimité de la procédure contractuelle n'a rien pu s'imposer comme règle de collaboration entre le patronat et la classe ouvrière.

b-2) *La défense du taux de profit n'a donc pu passer par la voie d'un blocage direct de l'expansion de la masse salariale.*

Au contraire, jointe à la tendance à l'élévation de la composition organique du capital, une croissance soutenue du coût unitaire de la force de travail a été observée sur toute la période. La défense du taux de profit a dû, de ce fait, emprunter deux autres canaux :

1 - *Au niveau du pouvoir d'Etat, une politique systématique de restriction de la dépense publique, en tant que faux frais de la mise en valeur du capital.*
Sous couvert d'une gestion « en bon père de famille » et à travers une défense abstraite du dogme de l'équilibre

budgétaire, toute la politique budgétaire a tendu à limiter les prélèvements collectifs sur la plus value en plafonnant l'augmentation des recettes fiscales et sociales, c'est-à-dire par voie de conséquence, l'expansion de la sphère non marchande de l'économie, des consommations et des équipements collectifs.

Cette politique n'a pas été sans effets sur le procès d'accumulation. Signalons par exemple que la suppression du versement forfaitaire sur les salaires est venu compenser les charges salariales additionnelles nées des accords de Grenelle, que sur la période 1967-1971 les charges fiscales totales (TVA et impôt sur les sociétés notamment) des entreprises privées non agricoles ont décru de 19,7 % de leur valeur ajoutée à 17,6 %. La contrepartie de la politique de stabilisation budgétaire est donc bien directement une contribution à la capacité d'accumulation du capital industriel.

2 - *Au niveau des entreprises une stratégie globale portant sur les déterminances non salariales du taux d'exploitation.*

Les effets globaux de la transformation de l'appareil productif et de la lutte économique de classe peuvent ainsi être observés, à travers l'évolution de la productivité, du chômage et des prix.

* La transformation du procès de production (élévation de la composition technique, formes nouvelles d'organisation du travail) se traduit par des gains de productivité très importants dans le bâtiment, l'industrie et les services. Ces effets sont surtout sensibles à partir de 1971 où les investissements réalisés en 1969-1970 commencent à entrer en usage.

Ces gains sont de l'ordre de 5,5 % par an pour l'ensemble des branches, alors que la tendance à moyen terme est inférieure à 5 %.

* ce mode de croissance, intensif, fondé sur une forte accumulation de capital productif explique, pour sa part, la dégradation continue de la situation de l'emploi depuis le début de 1970 (210 000 demandes d'emplois non satisfaites alors, 390 000 aujourd'hui).

Alors que les effectifs employés dans l'agriculture et les autres emplois indépendants regressent fortement et que la population active croît fortement, la création d'emplois salariés nouveaux dans l'industrie et les services n'a pas été plus rapide de 1968 à 1971, malgré la forte croissance de ces années, que dans la période antérieure à 1968 (2 % par an environ).

Par ailleurs à cet effet global s'ajoute les conséquences des transformations du marché de l'emploi lié à la modernisation de l'appareil productif : évolution rapide des qualifications, déclin accéléré de certains secteurs ou régions... Une part croissante des demandes d'emplois non satisfaites (près de 40 %) résultent ainsi de difficultés de reclassement après licenciements collectifs. Le même phénomène explique que la croissance du chômage s'accompagne du côté des entreprises de fortes difficultés d'embauche notamment pour les emplois les plus qualifiés : les offres d'emploi non satisfaites ont crû régulièrement de 80 000 en moyenne en 1969 à 186 000 en septembre dernier.

* enfin, la période 1968-1972 est marquée par un rythme très soutenu d'inflation, mesurable au niveau des prix à la consommation qui ont crû en moyenne annuelle respectivement de 7 % en 1969, 4,9 % en 1970 et 5,6 % en 1971 pour 3,3 % de moyenne 1963-1967.